

A-2015-12-21

Date de publication : le 21 décembre 2015

<https://www.oasis.oati.com/hqi/index.html>

Tarifs de transport provisoires

Le 21 décembre 2015, la Régie de l'énergie a rendu la décision D-2015-210 déclarant provisoires à compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs proposés pour l'année 2016 pour les services de transport, incluant les tarifs des services complémentaires, le taux de pertes et le cavalier. Ceux-ci sont sujets à révision lors de la décision finale à venir de la Régie de l'énergie.

La Régie de l'énergie déclare également provisoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, la section E de l'appendice J des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*.

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/318/DocPrj/R-3934-2015-A-0031-Dec-Dec-2015_12_21.pdf